Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

Délibération du conseil municipal
de la Commune de BLOTZHEIM

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de **BLOTZHEIM**, après convocation légale, s'est réuni dans la salle des séances de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Paul **MEYER,** Maire,

Date de convocation et d'affichage : 6 avril 2023

Sont présents, les conseillers municipaux suivants : Lucien **GASSER**, Sandrine **SCHMITT**, Yves **MAURER**, Corinne **STIMPFLING**, Pierre **STOFFELBACH**, Jean-Marie **HUEBER**, Serge **GRIMONT**, Edith **BIXEL**, Francis **CARNET**, Alain **MULLER**, Odile **IDESHEIM**, Gilberte **BISCH**, Aimée **KOERBER**, Magali **NICOLINO**, Sandrine **WERSINGER**, Maryline **BERTRAND**, Aurore **FRAICHE**, Audrey **GOEPFERT**, Sébastien **BATTISTELLI**, Thomas **LEFEBVRE**, Pierre **GAYOT**, Sophie **GRIENENBERGER**, Michelle **PALLON**, Jonathan **KELLER.**

Absents excusés :
- Martine **LEFEBVRE,** ayant donné procuration à Mme Corinne **STIMPFLING,**
- Sébastien **BURGOS,** ayant donné procuration à M. Lucien **GASSER.**

Secrétaire de séance : Sandrine SCHMITT

Nombre de membres :
- En exercice : 27
- Présents : 25
- Votants : 27

Objet de la délibération n°2023-1304-1 :

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Mme Sandrine SCHMITT en qualité de secrétaire de séance.

Le 17.04.2023
Le Maire
Jean-Paul MEYER

Le 17/04/23
La secrétaire
Sandrine SCHMITT

Transmis le 18 /04/2023 à la Sous-Préfecture de Mulhouse.
Mis en ligne le 18/04/2023 sur le site internet de la ville : www.blotzheim.fr. et sur l'affichage légal.

Accusé de réception en préfecture
068-216800425-20230413-CM130423P01-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

Délibération du conseil municipal
de la Commune de BLOTZHEIM

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de **BLOTZHEIM**, après convocation légale, s'est réuni dans la salle des séances de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Paul **MEYER**, Maire,

Date de convocation et d'affichage : 6 avril 2023

Sont présents, les conseillers municipaux suivants : Lucien **GASSER**, Sandrine **SCHMITT**, Yves **MAURER**, Corinne **STIMPFLING**, Pierre **STOFFELBACH**, Jean-Marie **HUEBER**, Serge **GRIMONT**, Edith **BIXEL**, Francis **CARNET**, Alain **MULLER**, Odile **IDESHEIM**, Gilberte **BISCH**, Aimée **KOERBER**, Magali **NICOLINO**, Sandrine **WERSINGER**, Maryline **BERTRAND**, Aurore **FRAICHE**, Audrey **GOEPFERT**, Sébastien **BATTISTELLI**, Thomas **LEFEBVRE**, Pierre **GAYOT**, Sophie **GRIENENBERGER**, Michelle **PALLON**, Jonathan **KELLER**.

Absents excusés :
- Martine **LEFEBVRE**, ayant donné procuration à Mme Corinne **STIMPFLING**,
- Sébastien **BURGOS**, ayant donné procuration à M. Lucien **GASSER**.

Secrétaire de séance : Sandrine SCHMITT

Nombre de membres :
- En exercice : 27
- Présents : 25
- Votants : 27

Objet de la délibération n°2023-1304-2 :

Approbation du procès-verbal de la séance publique du 23 mars 2023

Le procès-verbal de la séance publique du 23 mars 2023 est approuvé par les membres présents et représentés

Le procès verbal est arrêté et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Le 17.04.2023
Le Maire
Jean-Paul MEYER

Le 17/04/23
La secrétaire
Sandrine SCHMITT

Transmis le 18 /04/2023 à la Sous-Préfecture de Mulhouse.
Mis en ligne le 18 /04/2023 sur le site internet de la ville : www.blotzheim.fr. et sur l'affichage légal.

Accusé de réception en préfecture
068-216800425-20230413-CM130423P02-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

Délibération du conseil municipal
de la Commune de BLOTZHEIM

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de **BLOTZHEIM**, après convocation légale, s'est réuni dans la salle des séances de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Paul **MEYER**, Maire,

Date de convocation et d'affichage : 6 avril 2023

Sont présents, les conseillers municipaux suivants : Lucien **GASSER**, Sandrine **SCHMITT**, Yves **MAURER**, Corinne **STIMPFLING**, Pierre **STOFFELBACH**, Jean-Marie **HUEBER**, Serge **GRIMONT**, Edith **BIXEL**, Francis **CARNET**, Alain **MULLER**, Odile **IDESHEIM**, Gilberte **BISCH**, Aimée **KOERBER**, Magali **NICOLINO**, Sandrine **WERSINGER**, Maryline **BERTRAND**, Aurore **FRAICHE**, Audrey **GOEPFERT**, Sébastien **BATTISTELLI**, Thomas **LEFEBVRE**, Pierre **GAYOT**, Sophie **GRIENENBERGER**, Michelle **PALLON**, Jonathan **KELLER**.

Absents excusés :
- Martine **LEFEBVRE**, ayant donné procuration à Mme Corinne **STIMPFLING**,
- Sébastien **BURGOS**, ayant donné procuration à M. Lucien **GASSER**.

Secrétaire de séance : Sandrine SCHMITT

Nombre de membres :
- En exercice : 27
- Présents : 25
- Votants : 27

Objet de la délibération n°2023-1304-3 :

Vote des taux 2023

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023 (THRS). Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Ainsi, en conformité avec les lignes directrices du débat d'orientation budgétaire de 2023, le Maire propose de fixer les taux de fiscalité directe locale pour 2023, comme suit :

TAUX	Taux de référence 2023 En %	Base d'impositions prévisionnelles 2023 en €	Produits escomptés en €
Taxe foncière (bâti)	28,50	6 809 000	1 940 565
Taxe foncière (non bâti)	64,45	102 300	65 932
Taxe d'habitation (THRS)	17,08	363 668	62 114

Accusé de réception en préfecture
068-216800425-20230413-CM130423P03-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

FIXE les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :
* taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,50 %
* taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64,45 %
* taxe d'habitation : 17,08 % ;

CHARGE le Maire :
* de la notification de cette décision aux services préfectoraux ;
* de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le 17. 4. 2023
Le Maire
Jean-Paul MEYER

Le 17/04/23
La secrétaire
Sandrine SCHMITT

Transmis le 18 /04/2023 à la Sous-Préfecture de Mulhouse.
Mis en ligne le 18 /04/2023 sur le site internet de la ville : www.blotzheim.fr. et sur l'affichage légal.

Accusé de réception en préfecture
068-216800425-20230413-CM130423P03-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

Délibération du conseil municipal
de la Commune de BLOTZHEIM

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de **BLOTZHEIM**, après convocation légale, s'est réuni dans la salle des séances de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Paul **MEYER**, Maire,

Date de convocation et d'affichage : 6 avril 2023

Sont présents, les conseillers municipaux suivants : Lucien **GASSER**, Sandrine **SCHMITT**, Yves **MAURER**, Corinne **STIMPFLING**, Pierre **STOFFELBACH**, Jean-Marie **HUEBER**, Serge **GRIMONT**, Edith **BIXEL**, Francis **CARNET**, Alain **MULLER**, Odile **IDESHEIM**, Gilberte **BISCH**, Aimée **KOERBER**, Magali **NICOLINO**, Sandrine **WERSINGER**, Maryline **BERTRAND**, Aurore **FRAICHE**, Audrey **GOEPFERT**, Sébastien **BATTISTELLI**, Thomas **LEFEBVRE**, Pierre **GAYOT**, Sophie **GRIENENBERGER**, Michelle **PALLON**, Jonathan **KELLER**.

Absents excusés :
- Martine **LEFEBVRE**, ayant donné procuration à Mme Corinne **STIMPFLING**,
- Sébastien **BURGOS**, ayant donné procuration à M. Lucien **GASSER**.

Secrétaire de séance : Sandrine SCHMITT

Nombre de membres :
- En exercice : 27
- Présents : 25
- Votants : 27

Objet de la délibération n°2023-1304-4 :

Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2022 de la Commune

Le compte de gestion de la commune est dressé par le comptable public de la collectivité.

Après présentation du compte de gestion, il est demandé au conseil municipal :

⇨ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire, soumises à son examen ;

- de déclarer que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2022 par la responsable du SGC de Mulhouse n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECLARE que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2022 par la responsable du SGC de Mulhouse n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Le 17.04.2023
Le Maire
Jean-Paul MEYER

Le 17/04/23
La secrétaire
Sandrine SCHMITT

Transmis le 18 /04/2023 à la Sous-Préfecture de Mulhouse.
Mis en ligne le 18 /04/2023 sur le site internet de la ville : www.blotzheim.fr. et sur l'affichage légal.

Accusé de réception en préfecture
068-216800425-20230413-CM130423P04-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Département
du Haut-Rhin
_____
Arrondissement
de Mulhouse

Délibération du conseil municipal
de la Commune de BLOTZHEIM

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de **BLOTZHEIM**, après convocation légale, s'est réuni dans la salle des séances de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Paul **MEYER**, Maire,

Date de convocation et d'affichage : 6 avril 2023

Sont présents, les conseillers municipaux suivants : Lucien **GASSER**, Sandrine **SCHMITT**, Yves **MAURER**, Corinne **STIMPFLING**, Pierre **STOFFELBACH**, Jean-Marie **HUEBER**, Serge **GRIMONT**, Edith **BIXEL**, Francis **CARNET**, Alain **MULLER**, Odile **IDESHEIM**, Gilberte **BISCH**, Aimée **KOERBER**, Magali **NICOLINO**, Sandrine **WERSINGER**, Maryline **BERTRAND**, Aurore **FRAICHE**, Audrey **GOEPFERT**, Sébastien **BATTISTELLI**, Thomas **LEFEBVRE**, Pierre **GAYOT**, Sophie **GRIENENBERGER**, Michelle **PALLON**, Jonathan **KELLER**.

Absents excusés :
- Martine **LEFEBVRE**, ayant donné procuration à Mme Corinne **STIMPFLING**,
- Sébastien **BURGOS**, ayant donné procuration à M. Lucien **GASSER**.

Secrétaire de séance : Sandrine SCHMITT

Nombre de membres :
- En exercice : 27
- Présents : 25
- Votants : 27

Objet de la délibération n°2023-1304-5 :

Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2022 – Budget « Vente d'Electricité »

Le compte de gestion de la commune – budget « Vente d'Electricité » - est dressé par le comptable public de la collectivité.

Après présentation du compte de gestion, il est demandé au conseil municipal :

⇨ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, soumises à son examen ;

- de déclarer que le compte de gestion de la commune – budget « électricité » - dressé pour l'exercice 2022 par la responsable du SGC de Mulhouse n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECLARE que le compte de gestion de la commune – budget « électricité » - dressé pour l'exercice 2022 par la responsable du SGC de Mulhouse n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Le
Le Maire 17.04.2023
Jean-Paul MEYER

Le 17/04/23
La secrétaire
Sandrine SCHMITT

Accusé de réception en préfecture
068-216800425-20230413-CM130423P05-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Transmis le 18 /04/2023 à la Sous-Préfecture de Mulhouse.
Mis en ligne le 18 /04/2023 sur le site internet de la ville : www.blotzheim.fr. et sur l'affichage légal.

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

Délibération du conseil municipal
de la Commune de BLOTZHEIM

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de **BLOTZHEIM**, après convocation légale, s'est réuni dans la salle des séances de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Paul **MEYER**, Maire,

Date de convocation et d'affichage : 6 avril 2023

Sont présents, les conseillers municipaux suivants : Lucien **GASSER**, Sandrine **SCHMITT**, Yves **MAURER**, Corinne **STIMPFLING**, Pierre **STOFFELBACH**, Jean-Marie **HUEBER**, Serge **GRIMONT**, Edith **BIXEL**, Francis **CARNET**, Alain **MULLER**, Odile **IDESHEIM**, Gilberte **BISCH**, Aimée **KOERBER**, Magali **NICOLINO**, Sandrine **WERSINGER**, Maryline **BERTRAND**, Aurore **FRAICHE**, Audrey **GOEPFERT**, Sébastien **BATTISTELLI**, Thomas **LEFEBVRE**, Pierre **GAYOT**, Sophie **GRIENENBERGER**, Michelle **PALLON**, Jonathan **KELLER**.

Absents excusés :
- Martine **LEFEBVRE**, ayant donné procuration à Mme Corinne **STIMPFLING**,
- Sébastien **BURGOS**, ayant donné procuration à M. Lucien **GASSER**.

Secrétaire de séance : Sandrine SCHMITT

Nombre de membres :
- En exercice : 27
- Présents : 25
- Votants : 27

Objet de la délibération n°2023-1304-6 :

Examen & approbation du Budget Primitif de l'exercice 2023 - Commune

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Sur la base des éléments fournis à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 23 mars 2023 – point 5,

Considérant la fixation des taux de fiscalité directe pour 2023,

Considérant l'article L. 2123-24-1-1 du C.G.C.T. en ce qui concerne l'établissement annuel d'un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal au titre de tout mandat,

En application de la procédure d'affectation des résultats en M57 qui autorise que ceux-ci peuvent être repris par anticipation dès le vote du budget primitif,

Accusé de réception en préfecture
068-216800425-20230413-CM130423P06-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

L'équilibre général du budget primitif 2023 de la commune se présente comme suit, en € :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	13 169 000	13 169 000
Section Investissement	10 019 620	10 019 620
Total	23 188 620	23 188 620

Le Budget Primitif 2023 est ainsi présenté en équilibre en dépenses et en recettes dans les deux sections. Le détail figure dans le document budgétaire ci-annexé qui comprend en outre les annexes conformément à l'instruction M 57.

Le produit des impositions directes est fixé à 2 068 611 €. Le montant des crédits correspondant aux dépenses d'investissement engagées non mandatées sur 2022, reportés au budget de l'exercice 2023, s'élève à 4 159 520 €. Le montant des crédits correspondant aux recettes d'investissement prévue non émises sur 2022, reportés au budget de l'exercice 2023, s'élève à 328 160 €.

Par ailleurs, le Maire rappelle qu'il y a lieu de provisionner entre 15 et 20 % de la somme totale de toutes les créances « douteuses et/ou non récupérables » ayant plus de de deux ans d'ancienneté à la fin de l'exercice concernée (art. R 2321 – 2 du C.G.C.T.). Des crédits à hauteur de 3 500 € ont été inscrits à l'article 6817 pour ce faire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE le produit des impositions directes à 2 068 611 € ;

APPROUVE le budget primitif 2023 ;

FIXE à 4 159 520 € le montant des crédits correspondant aux dépenses d'investissement engagées non mandatées à reporter au budget de l'exercice 2023 ;

FIXE à 328 160 € le montant des crédits correspondant aux recettes d'investissement prévues non émises à reporter au budget de l'exercice 2023 ;

PREND NOTE que la commune doit prévoir tous les ans des crédits au titre du provisionnement pour dépréciation des actifs circulants.

Le 17.04.2023
Le Maire
Jean-Paul MEYER

Le 17/04/23
La secrétaire
Sandrine SCHMITT

Transmis le 18 /04/2023 à la Sous-Préfecture de Mulhouse.
Mis en ligne le 18 /04/2023 sur le site internet de la ville : www.blotzheim.fr. et sur l'affichage légal.

Accusé de réception en préfecture
068-216800425-20230413-CM130423P06-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES DE 2022
(réf. article l. 2123-24-1-1 du C.G.C.T.)
« Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 »

Nom de l'élu / qualité de l'élu	Indemnités brutes annuelles perçues en €	Remboursements de frais perçus
Jean-Paul MEYER, Maire de BLOTZHEIM Jean-Paul MEYER Vice-Président de S.L.A.	26 119,26 17 096,22	37,12 € p/déplacements diverses réunions
Lucien GASSER, adjoint Sandrine SCHMITT, adjointe Yves MAURER, adjoint Corinne STIMPFLING Pierre STOFFELBACH, adjoint	10 447,74 10 447,74 10 447,74 10 447,74 10 447,74	

Accusé de réception en préfecture
068-216800425-20230413-CM130423P06-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

Délibération du conseil municipal
de la Commune de BLOTZHEIM

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de **BLOTZHEIM**, après convocation légale, s'est réuni dans la salle des séances de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Paul **MEYER**, Maire,

Date de convocation et d'affichage : 6 avril 2023

Sont présents, les conseillers municipaux suivants : Lucien **GASSER**, Sandrine **SCHMITT**, Yves **MAURER**, Corinne **STIMPFLING**, Pierre **STOFFELBACH**, Jean-Marie **HUEBER**, Serge **GRIMONT**, Edith **BIXEL**, Francis **CARNET**, Alain **MULLER**, Odile **IDESHEIM**, Gilberte **BISCH**, Aimée **KOERBER**, Magali **NICOLINO**, Sandrine **WERSINGER**, Maryline **BERTRAND**, Aurore **FRAICHE**, Audrey **GOEPFERT**, Sébastien **BATTISTELLI**, Thomas **LEFEBVRE**, Pierre **GAYOT**, Sophie **GRIENENBERGER**, Michelle **PALLON**, Jonathan **KELLER**.

Absents excusés :
- Martine **LEFEBVRE**, ayant donné procuration à Mme Corinne **STIMPFLING**,
- Sébastien **BURGOS**, ayant donné procuration à M. Lucien **GASSER**.

Secrétaire de séance : Sandrine SCHMITT

Nombre de membres :
- En exercice : 27
- Présents : 25
- Votants : 27

Objet de la délibération n°2023-1304-7 :

Examen & approbation du Budget Primitif de l'exercice 2023 – Budget « Vente d'Electricité »

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction M4,

Sur la base des éléments fournis à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 23 mars 2023 – point 5 à savoir, entre autre, l'acquisition, l'amortissement et la maintenance des nouveaux panneaux photovoltaïques en remplacement de ceux actuellement en place dans le cadre de la rénovation de la toiture de l'école maternelle,

En application de la procédure d'affectation des résultats en M4 qui autorise que ceux-ci peuvent être repris par anticipation dès le vote du budget primitif,

L'équilibre général du budget primitif 2023 se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	37 994,74	37 994,74
Section Investissement	174 596,89	174 596,89
Total	212 591,63	212 591,63

Accusé de réception en préfecture
068-216800455-20230413-CM130423P07-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Le Budget Primitif 2023 est ainsi présenté en équilibre en dépenses et en recettes dans les deux sections. Le détail figure dans le document budgétaire ci-annexé dédié et géré selon l'instruction M4.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE ET VOTE :

- le budget primitif 2023 – budget « Vente d'Electricité ».

Le 17.04.2023
Le Maire
Jean-Paul MEYER

Le 17/04/23
La secrétaire
Sandrine SCHMITT

Transmis le 18 /04/2023 à la Sous-Préfecture de Mulhouse.
Mis en ligne le 18 /04/2023 sur le site internet de la ville : www.blotzheim.fr. et sur l'affichage légal.

Accusé de réception en préfecture
068-216800425-20230413-CM130423P07-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

Délibération du conseil municipal
de la Commune de BLOTZHEIM

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de **BLOTZHEIM**, après convocation légale, s'est réuni dans la salle des séances de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Paul **MEYER**, Maire,

Date de convocation et d'affichage : 6 avril 2023

Sont présents, les conseillers municipaux suivants : Lucien **GASSER**, Sandrine **SCHMITT**, Yves **MAURER**, Corinne **STIMPFLING**, Pierre **STOFFELBACH**, Jean-Marie **HUEBER**, Serge **GRIMONT**, Edith **BIXEL**, Francis **CARNET**, Alain **MULLER**, Odile **IDESHEIM**, Gilberte **BISCH**, Aimée **KOERBER**, Magali **NICOLINO**, Sandrine **WERSINGER**, Maryline **BERTRAND**, Aurore **FRAICHE**, Audrey **GOEPFERT**, Sébastien **BATTISTELLI**, Thomas **LEFEBVRE**, Pierre **GAYOT**, Sophie **GRIENENBERGER**, Michelle **PALLON**, Jonathan **KELLER**.

Absents excusés :
- Martine **LEFEBVRE**, ayant donné procuration à Mme Corinne **STIMPFLING**,
- Sébastien **BURGOS**, ayant donné procuration à M. Lucien **GASSER**.

Secrétaire de séance : Sandrine SCHMITT

Nombre de membres :
- En exercice : 27
- Présents : 25
- Votants : 27

Objet de la délibération n°2023-1304-8 :

Etat annuel des acquisitions et cessions de terrains pour l'année 2022

L'état annuel des transactions immobilières (achats et ventes de terrains) effectuées en 2022 doit être porté à la connaissance des membres du conseil municipal.

Etat des transactions immobilières **(achats de terrains)** en 2022 :

Vendeur	Section	N°	Ares	Prix de vente
M. et Mme Désiré WEILL 26 rue du Sénateur Brom 68730 BLOTZHEIM	15	921/155	0,11	990 €
M. Joseph SCHERMESSER 18 rue du Mal de Lattre de Tassigny 68730 BLOTZHEIM	15	919/154	0,16	1.440 €
M. Joseph KOERBER 3 rue du Steg 68730 BLOTZHEIM	15	917/153	0,22	1.980 €
M. Alphonse MULHAUPT 7 rue du Général Salan 68730 BLOTZHEIM	15	915/151	0,56	5.040 €

Accusé de réception en préfecture
068-216800425-20230413-CM130423P08-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Territoire d'Energie Alsace 11 rue du 1er Cuirassiers 68000 COLMAR	33	5	0,33	100 €
EISELE 10 rue de l'Artisanat 68730 BLOTZHEIM	32	461/4	0,68	3.060 €
SCI CHAPOLIA 47A rue du Rhin 68730 BLOTZHEIM	32	463/190	0,66	Euro symbolique

Etat des transactions immobilières **(ventes de terrains)** en 2022 :

Acquéreur	Section	N°	Ares	Prix de vente
M. et Mme Pierre SCHNEEBERGER 9 rue Baron d'Anthès 68730 BLOTZHEIM	31	565/2	6	130.000 €
M. et Mme Joël MEHLIN 8 rue des Bois Moulés 68730 BLOTZHEIM	31	566/2	1,22	24.000 €

Le Conseil Municipal, en prend bonne note.

Le 17.4 2023
Le Maire
Jean-Paul MEYER

Le 17/04/23
La secrétaire
Sandrine SCHMITT

Transmis le 18 /04/2023 à la Sous-Préfecture de Mulhouse.
Mis en ligne le 18/04/2023 sur le site internet de la ville : www.blotzheim.fr. et sur l'affichage légal.

Accusé de réception en préfecture
068-216800425-20230413-CM130423P08-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Département
du Haut-Rhin
_____
Arrondissement
de Mulhouse

Délibération du conseil municipal
de la Commune de BLOTZHEIM

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de **BLOTZHEIM**, après convocation légale, s'est réuni dans la salle des séances de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Paul **MEYER**, Maire,

Date de convocation et d'affichage : 6 avril 2023

Sont présents, les conseillers municipaux suivants : Lucien **GASSER**, Sandrine **SCHMITT**, Yves **MAURER**, Corinne **STIMPFLING**, Pierre **STOFFELBACH**, Jean-Marie **HUEBER**, Serge **GRIMONT**, Edith **BIXEL**, Francis **CARNET**, Alain **MULLER**, Odile **IDESHEIM**, Gilberte **BISCH**, Aimée **KOERBER**, Magali **NICOLINO**, Sandrine **WERSINGER**, Maryline **BERTRAND**, Aurore **FRAICHE**, Audrey **GOEPFERT**, Sébastien **BATTISTELLI**, Thomas **LEFEBVRE**, Pierre **GAYOT**, Sophie **GRIENENBERGER**, Michelle **PALLON**, Jonathan **KELLER**.

Absents excusés :
- Martine **LEFEBVRE**, ayant donné procuration à Mme Corinne **STIMPFLING**,
- Sébastien **BURGOS**, ayant donné procuration à M. Lucien **GASSER**.

Secrétaire de séance : Sandrine SCHMITT

Nombre de membres :
- En exercice : 27
- Présents : 25
- Votants : 26

Objet de la délibération n°2023-1304-9 :

Demande de subvention exceptionnelle du « Club Canin du Sundgau de Blotzheim »

« Le Club Canin du Sundgau de Blotzheim » a sollicité une subvention exceptionnelle pour 2023 à l'occasion de l'organisation de la finale « Coupe et Championnat de France de Pistage IGP-FH » qui a eu lieu sur Blotzheim du 3 au 5 mars 2023.

Après étude, il est proposé de lui accorder une subvention à hauteur de 3 000 € à titre exceptionnel sur 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE par,

- 26 voix POUR, dont 2 procurations
- M. Alain MULLER étant membre de l'association, se retire du vote,

APPROUVE la subvention à titre exceptionnel sur 2023 au « Club Canin du Sundgau de Blotzheim» pour un montant de 3 000 € ;
CHARGE le Maire du mandatement de ladite aide ;
NOTE que les dépenses sont prévues dans le budget en cours.

Le 17.04.2023
Le Maire
Jean-Paul MEYER

Le 17/04/23
La secrétaire
Sandrine SCHMITT

Transmis le 18 /04/2023 à la Sous-Préfecture de Mulhouse.
Mis en ligne le 18 /04/2023 sur le site internet de la ville : www.blotzheim.fr, et sur l'affichage légal.

Accusé de réception en préfecture
068-216800425-20230413-CM130423P09-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023